

Transcription du manuscrit original

Mariage Louis Daniel la Combe et Simone Solet

Le vingt sixieme novembre de l'année mil sept cents soixante dix, la dispense des trois bans obtenue et accordée avec prudence par nous soussigné en vertu de nos pouvoirs apostoliques et ne s'etant trouvé aucun empêchement canonique, du moins parvenu a nôtre connaissance, je soussigné pretre vice prefet apostolique faisant les fonctions curiales en cette isle; ayant interrogé dans l'Eglise de nôtre-Dame des Ardilliers de la ville de Miquelon Louis Daniel La Combe, fils majeur de Louis Daniel La Combe et de françoise Martins, son epouse, ses pere et mere, natif de fontenay le compte, province du poitou, évêché de poitiers d'une part: et Simone Solet, veuve majeure en premieres nôces de defunt louis Blaquier sergent de la Compagnie de messire charles gabriël sébastien Baron de l'esperance commandant pour le Roy en cette isle Miquelon, d'autre part : tous deux domicilies de cette isle: et, la permission de se marier accordée au dit louis Daniel la Combe, soldat de la Compagnie de M. le Baron de l'esperance comme en fait foy le Certificat fait à Miquelon, en datte du trois juin mil sept cents soixante et dix, signé le Baron de l'esperance; après avoir reçu leur mutuelle consentement, je les ai solennellement conjoints en Mariage par paroles de présent et selon la forme et les cérémonies observées par nôtre mere la Sainte Eglise ont été témoins du côté de l'époux; Messire Charles Gabriël Sébastien, Baron de l'esperance, commandant; et Messire Blaise André Arnoux chirurgien major pour le Roy; et du côté de l'épouse, pierre parrages et pierre hourdé, tous deux amis de l'épouse; tous domiciliés en cette isle; et lesquels nous ont tous certifié du domicile, de la liberté et de la catholicité et de la vérité des choses susdites au sujet des parties contractantes : lesquels tous ont signé avec nous, de ce enquis suivant l'ordonnance

*/ louis Daniel la Combe Simone Sollet arnoux. paragé pierre hourdé Le
Baron de l'esperance Paradis vice prefet apostolique*